

Les droits de l'enfant



Textes:

**Anne-Marie
De Vleeschouwer**

Illustrations:

**G rard
Bedoret**

Les droits de l'enfant

Textes:

Anne-Marie De Vleeschouwer

Illustrations:

Gérard Bedoret

**La Convention internationale
des droits de l'enfant, c'est un trésor
pour les petits et les grands,
quel que soit leur âge.**



Dedans, on trouve une fantastique collection de conseils et de règles en or pour améliorer la vie des enfants et, presque partout dans le monde, on est un enfant de zéro à 18 ans. Tout ce qui touche et occupe les petits et les plus grands s'y trouve: la famille, l'école, le sport, le jeu et la détente, la culture, la religion, le handicap, ... la liste est presque sans fin!

Quasiment tous les pays se retrouvent autour de cette belle idée: les enfants sont des citoyens, des personnes comme les autres! En plus, ils sont l'avenir.

Si leurs droits sont respectés aujourd'hui, maintenant, ils auront envie, en grandissant, de défendre à leur tour les droits des autres. Oui, ça marche vraiment!

Mais, malheureusement, il ne suffit pas que les gouvernements décident de bonnes choses pour que leurs décisions deviennent tout de suite des réalités! La Convention a déjà fêté ses 31 ans, elle n'est plus toute jeune, et pourtant les droits des enfants ne sont pas encore respectés partout dans le monde. Chaque jour, des enfants soldats partent faire la guerre quelque part sur la planète, des enfants et des jeunes sont victimes

de violences, d'abus, de mauvais traitements dans tous les pays. Sans compter tous ceux qui sont séparés de leurs parents, enfermés en prison, obligés de travailler ou embarqués dans des problèmes qui menacent leur santé ou même leur vie.

S'il y avait une école des droits de l'enfant, notre pays ne serait sans doute pas le plus mauvais élève. Mais il ne serait certainement pas non plus le premier de la classe ! Parlons-en de l'école : en Belgique, elle crée beaucoup d'inégalités et de discriminations.

Il y a aussi des familles exilées, qui ont quitté leur pays, parfois très loin de chez nous, et dorment dans la rue, parfois tout près de chez nous. Et puis il y a aussi des enfants en situation de handicap qui n'ont presque jamais les mêmes chances que les autres ou la pauvreté qui empêche beaucoup de familles de vivre correctement et d'assurer un futur juste à leurs enfants. Vous voyez, il y a encore bien du chemin à parcourir pour que les enfants soient protégés comme ils le méritent, comme la Convention le demande, pour qu'ils bénéficient des meilleures attentions de la part de tous les adultes

et en particulier de ceux qui décident pour nous dans les gouvernements par exemple. Il faut que l'on se mette tous ensemble pour faire connaître le trésor de la Convention, pour le partager avec tout le monde. Ce n'est pas simple parce que, au départ, c'est comme un gros livre avec beaucoup de pages écrites en tout petit et sans images dans une langue qui ne serait pas la nôtre ! Je suis donc très content et fier de pouvoir proposer cette version plus facile à lire et illustrée pour que le plus grand nombre possible de personnes, de tous les âges, puisse comprendre le texte, l'aimer comme il faut pour avoir envie de le partager et de le faire vivre.

En tant que défenseur des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire partout où on parle le français en Belgique, je vous souhaite beaucoup de plaisir et de joie à la découverte de la Convention dans ce magnifique livre à mettre dans toutes les mains.

Bernard De Vos



Tu as des droits. Tu les connais ?

Tu dois savoir que :

Presque tous les pays du monde ont promis de mieux **faire respecter les droits des enfants**.

Pour cela, ils ont signé un texte.

Ce texte, c'est la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

Si un enfant vit en Belgique, donc en Europe, ou en Afrique ou en Asie ou sur un autre continent, il a les mêmes droits que tous les autres enfants.

Un droit, c'est aussi pour montrer que **chacun est égal à l'autre**. Quand tu auras compris ces droits, si tu penses que tes droits ne sont pas respectés, n'hésite pas à en parler.

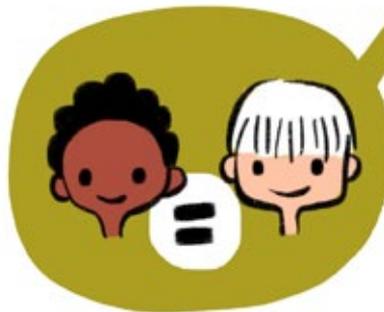
Mais qu'est-ce que c'est « un droit » ?

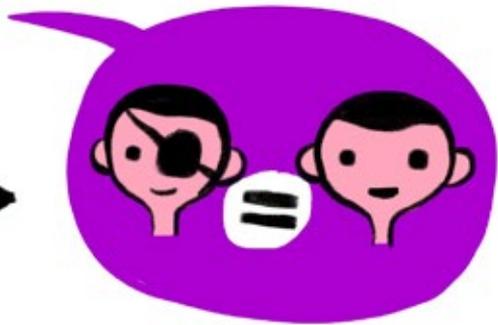
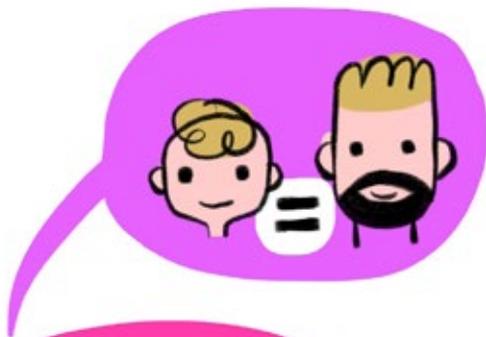
Un droit, c'est une règle.

L'ensemble des règles forment la loi de ton pays.

Le droit dit ce qui est obligatoire, **ce qui est permis** ou **ce qui est interdit**.

Donc un droit, c'est l'ensemble des lois d'un pays qui s'appliquent à tout le monde et qui dit ce qu'on peut faire ou ce qu'on ne peut pas faire et **ce qu'on peut te faire** ou **ce qu'on ne peut pas te faire**.







**Être
un enfant**

Pour qui sont ces droits ?

Si tu as **moins de 18 ans**, tu es un enfant.

Et ces droits sont pour toi.

À partir de 18 ans, tu es considéré comme un adulte.

Mais tu dois savoir que dans certains pays, on est adulte avant d'avoir 18 ans.



devinez ce que nous
avons en commun?



nous sommes
tous des

enfants

car nous
avons tous

moins de

18
ans



On doit respecter tes droits

Ton pays doit tout faire pour que tes droits soient vraiment respectés.







**Avoir
une famille**

Tu as le droit d'être **reconnu** et d'avoir une famille

A ta naissance, tu as le droit d'avoir un **prénom et un nom**.

Et tu as le droit d'avoir une **nationalité** :
c'est un mot qui dit dans quel pays tu es né.

Tu as la nationalité à ta naissance.

Tu as aussi le droit de **connaître tes parents**.

Tes parents, ta famille doivent **s'occuper de toi et t'éduquer**.



BELGIQUE	BELGIE	BELGIEN	BELGIUM
CARTE D'IDENTITE	IDENTITEITSKAART	PERSONALAUNWES	IDENTITY CARD
Nom / Name Prénoms / Given names		MIMOSA KIKI SALLY MAGALI	
Lieu et date de naissance / Place and date of birth		Sexe / Sex	
Bruxelles 01 JANVIER 2011			
Nationalité		BELGE	
N° carte / Card No		123-456789.10	
Signature / Holder's signature			

Tu as le droit de vivre avec **tes parents**

Tu ne peux pas être séparé de tes parents,

- Sauf si tes parents ne vivent pas ensemble et qu'il faut décider de l'endroit où tu iras habiter.
- Sauf si tu es maltraité: on est violent avec toi, on te fait peur, on ne respecte pas ton corps.
- Sauf si on te néglige: tes parents ne s'occupent pas de toi.

Mais si tu dois être séparé de tes parents, tu as le droit de **donner ton avis** et de **participer aux décisions**.

Si tu es séparé d'un ou de tes deux parents, tu as le droit de rester en contact avec eux.

C'est **ton intérêt** qui compte.



Tu as le droit de retrouver ta famille

Si tes parents ne vivent pas dans le même pays que toi, tu as le droit de quitter ton pays pour aller rejoindre tes parents.

Tes parents peuvent faire la même chose pour te retrouver.

Si tu vis dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de continuer à avoir des contacts avec eux.





**Pouvoir être
et rester
en bonne
santé**

Les droits de l'enfant en situation de handicap

Si tu es un enfant avec un handicap mental ou avec un handicap physique, si tu es un enfant sourd ou malentendant ou si tu es un enfant aveugle ou malvoyant, tu as le droit de recevoir des soins particuliers.

Et gratuitement si possible.

Tu as le droit d'aller dans une école qui est adaptée à ton handicap et qui te permettra de **vivre comme les autres enfants**.



Tu as le droit d'être en bonne santé et d'avoir des soins médicaux

Tu as le droit d'être soigné pour être en bonne santé.

Tu as le droit d'aller chez le médecin, tu as droit à avoir de la rééducation.

Tu as le droit d'avoir des informations qui t'aideront à rester en bonne santé.

Ton pays doit tout faire pour t'aider.

Ton pays devra supprimer des traditions, des habitudes qui sont dangereuses pour la santé des enfants.



Le droit de revoir ta situation régulièrement

Si tu es placé

- dans une famille d'accueil,
- dans une maison pour enfant,
- ou ailleurs encore,

ta situation doit être revue souvent, régulièrement, pour être certain qu'on s'occupe bien de toi, pour être certain que tu es **bien traité**.

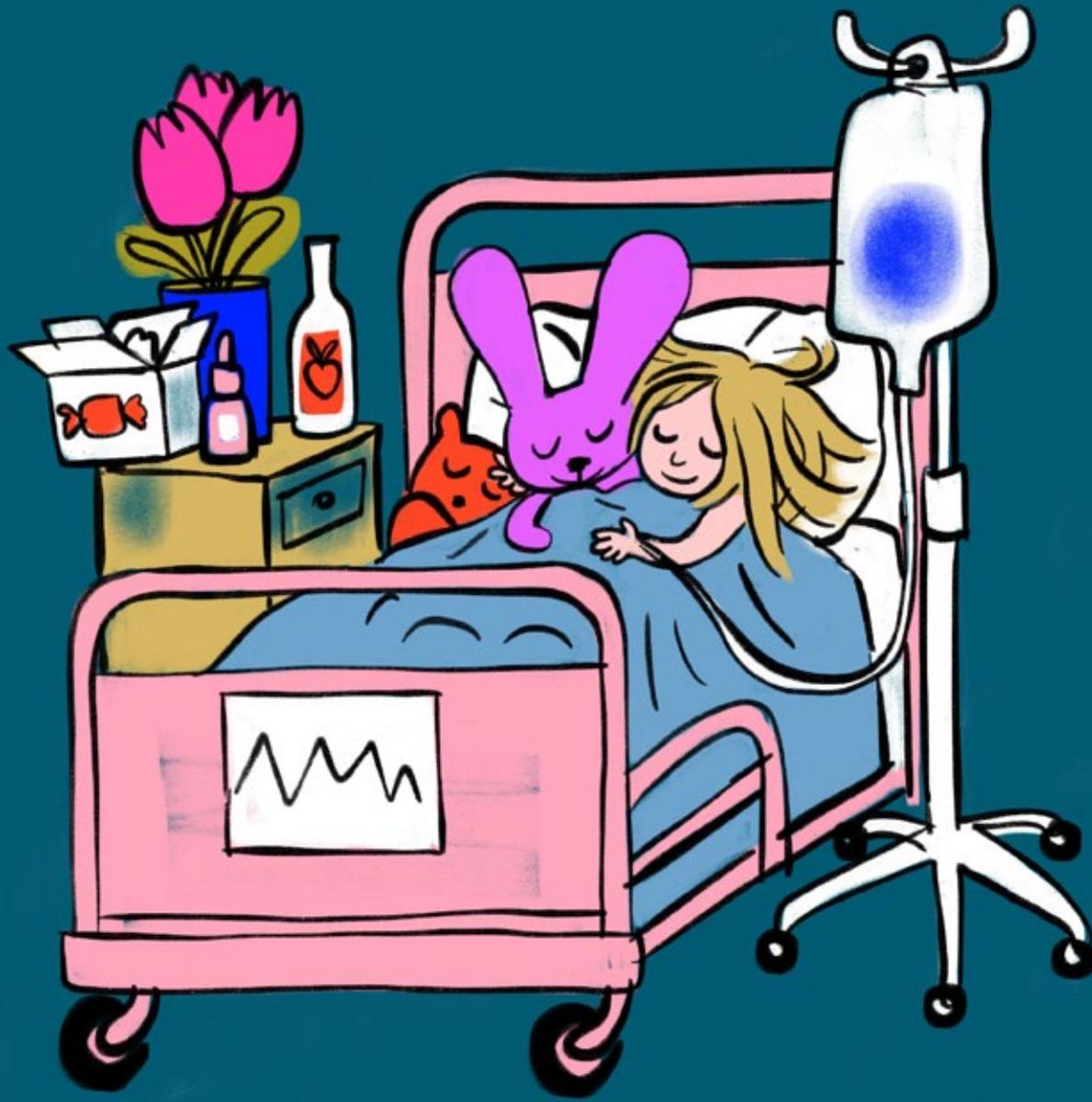


Tu as droit à la **sécurité sociale**

La sécurité sociale, c'est une organisation de ton pays pour **protéger les personnes** de certaines difficultés comme la maladie.

Si tes parents ne gagnent pas assez d'argent, ton pays doit les aider pour qu'on puisse te soigner ou rembourser une partie des médicaments ou une partie des frais d'hospitalisation.





Tu as le droit d'être protégé contre la drogue

Les drogues sont des produits dangereux pour la santé.

Ton pays doit tout faire pour te protéger contre l'utilisation de drogues et la distribution de drogues.





Tu as le droit d'avoir de l'aide

Si on a été violent avec toi,
si on ne s'est pas bien occupé de toi,
si tu as été torturé, si ton pays était en guerre,
ton pays doit t'aider à **retrouver une vie
la plus normale possible.**







**Respecter
l'intérêt
de l'enfant
avant tout**

Tu as le droit de **te sentir bien**

Si des personnes prennent des décisions pour toi, elles doivent réfléchir à ce qui est **le mieux pour toi**. C'est ce qu'on appelle « l'intérêt de l'enfant ».

Ton pays doit te protéger et te soigner si tes parents ne peuvent pas le faire.

Tu dois pouvoir aller à l'école, être défendu.

Ton pays est responsable de ça.



Les droits d'un enfant adopté

Si ton pays autorise l'adoption, il faut d'abord **penser à ton intérêt.**

Ton adoption se fera avec l'accord des personnes qui sont responsables de toi.

Tu pourras être adopté dans un autre pays si c'est la meilleure solution pour toi.

Tu dois avoir les mêmes droits que si tu avais été adopté dans le pays où tu es né.

Ton pays doit faire attention que personne ne gagne de l'argent par ton adoption.

Il faudra que ton adoption se fasse en tenant compte des lois.



Les droits de l'enfant réfugié



Un enfant réfugié, c'est un enfant qui a quitté son pays parce qu'il était en danger.

Le pays qui l'accueille doit l'aider et le protéger.

L'enfant réfugié sera **protégé par le droit international** : ce sont des lois les mêmes dans tous les pays.

Les pays et les associations de différents pays devront l'aider à retrouver ses parents et sa famille.



Tu as droit à un **niveau de vie correct**

Tu dois pouvoir te développer normalement aussi bien concernant

- ton corps: **grandir...**
- ton intelligence: **réfléchir, apprendre...**
- ta culture,
- ta religion,
- que tes relations avec les autres.

Ce sont tes parents qui sont responsables de ton développement et qui doivent avant tout s'occuper de ton **alimentation, de tes vêtements, de ton logement.**

Si c'est nécessaire, ton pays devra aider tes parents ou les personnes qui sont responsables de toi.



La justice et les droits des enfants de moins de 18 ans

Si on pense que tu as fait quelque chose qui est contraire à la Loi, tu as le droit d'avoir un procès et d'être **défendu par un avocat**.

Mais il faut prouver que tu es coupable sinon tu es considéré comme innocent.

Tu dois savoir rapidement de quoi on t'accuse.

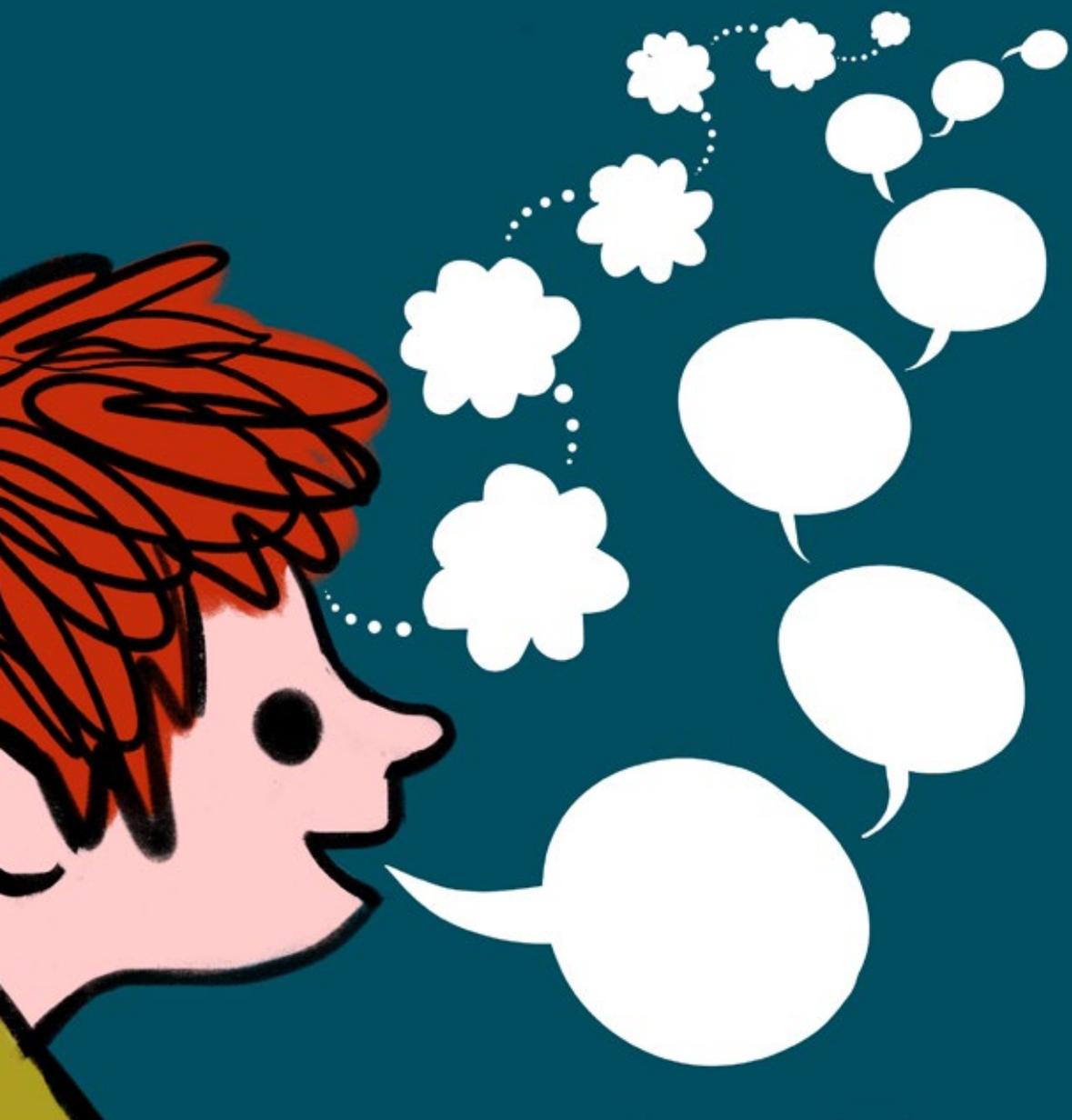
Personne ne peut t'obliger à dire que tu es coupable.

Si tu ne comprends pas la langue qui est utilisée, tu peux demander à quelqu'un de t'aider à comprendre ce qui est dit.

Ta vie privée doit toujours être respectée.

Chaque fois que c'est possible, ton pays doit éviter de faire juger des enfants et de les mettre en prison.





**Pouvoir
penser et
parler
librement**

Tu as le droit de donner ton avis

Tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui te concernent.

Ton pays doit y faire attention et les personnes de ton entourage aussi.

voici
mon
avis :



Tu as le droit à la **liberté de parole**

Tu as le droit d'**exprimer tes idées**.

Tu as le droit de rechercher, de recevoir
et de partager des informations: par l'écriture
ou la lecture, par la radio, la télévision, internet ...

Mais, bien sûr, en respectant
les droits des autres
et sans faire de mal aux autres,
sans dire du mal des autres.





Tu as le droit de choisir ta religion

Tu as le droit d'avoir une religion.

Tes parents peuvent t'aider dans le choix de la religion.

Tu peux pratiquer, suivre ta religion en respectant le droit des autres personnes et la religion des autres.



Tu as le droit de **participer** à des réunions

Tu as le droit d'**organiser des réunions** et de **participer** à des réunions.

Tu as le droit de faire partie d'une **association**. Une association, c'est un groupe de personnes qui se réunit pour défendre une idée ou pour défendre des personnes.

Mais tu dois respecter les droits des autres.

Et tu ne peux pas mettre les autres en danger.







Être protégé

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits

Les filles et les garçons.

Même si les enfants sont nés dans un autre pays que le tien,
même si les enfants ont une couleur de peau différente.

Tous les enfants ont les mêmes droits.

Même si les enfants ont une religion différente
ou des idées et des avis politiques différents.

Mêmes si les enfants sont pauvres ou riches.

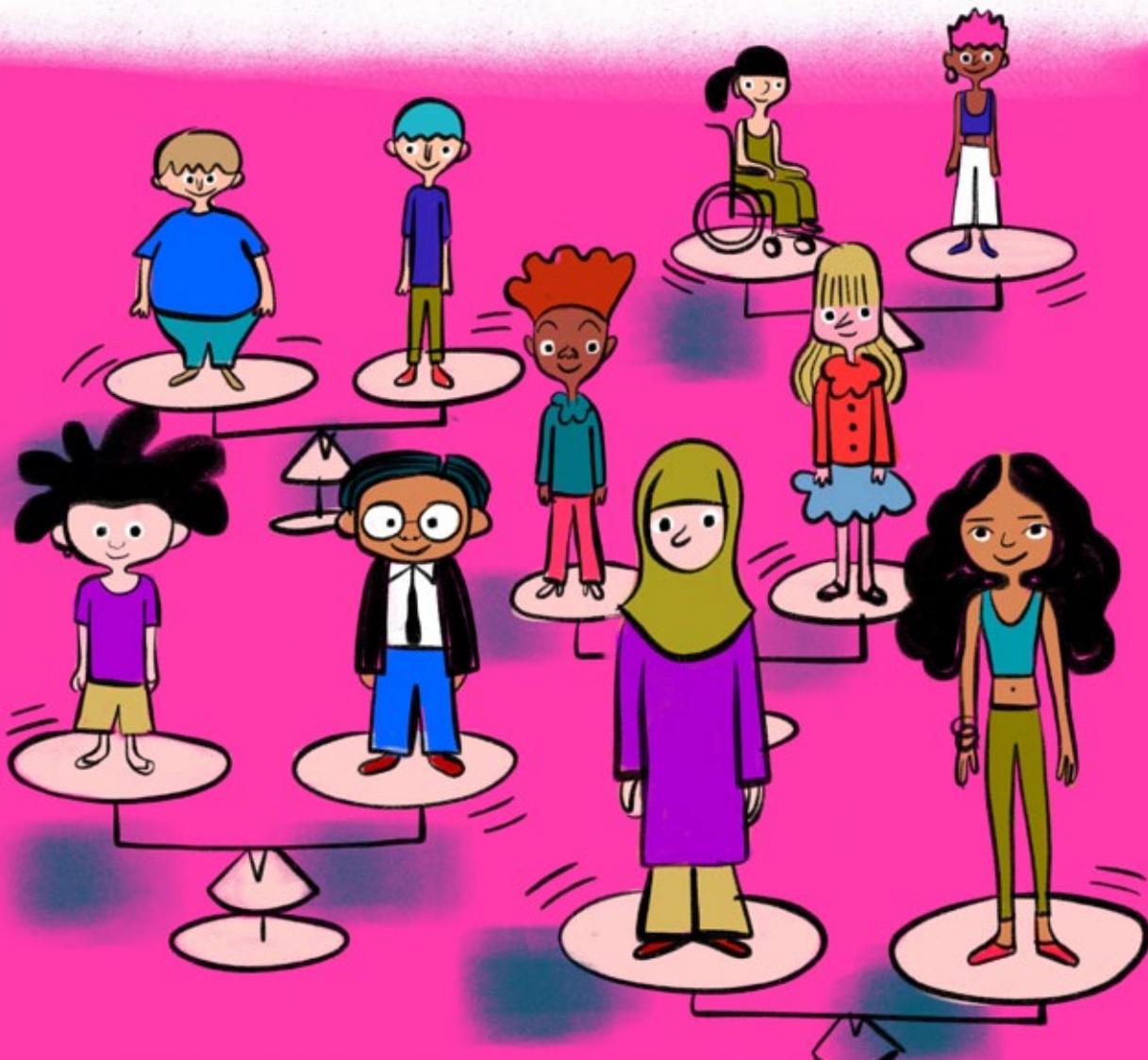
Même si les enfants ont un handicap.

Tous les enfants doivent être traités de la même manière.
Ton pays doit tout faire pour ça.

Parfois, on parle de discrimination.

La **discrimination**, cela veut dire faire une différence entre
les personnes, entre les enfants. Par exemple, parce qu'ils
ont un handicap ou une autre couleur de peau.

Tu dois savoir que c'est **interdit par la loi**.



Le droit à la vie

Chaque enfant a le droit à la vie.

Chaque enfant a le droit de continuer à **se développer**,
à **évoluer**, à **devenir un adulte**.





Tu as le droit d'être protégé

Ton pays doit te protéger et t'aider à **garder ton identité**: ton nom, ta date de naissance, ta nationalité, ...

Ton pays doit t'aider à garder des relations avec ta famille.



Tu as le droit de sortir et de rentrer dans ton pays

Personne ne peut t'enlever de ton pays.

Personne ne peut t'empêcher de retourner dans ton pays.

Tu ne peux pas être gardé de force dans un pays étranger par un parent ou par une autre personne.



Tu as le droit à ta vie privée

Cela veut dire que personne ne peut se mêler ou s'occuper de ta façon de vivre ni de celle de ta famille.

Personne ne peut entrer dans ta maison sans raison valable.

Personne ne peut lire ton courrier sans ton accord.



Tu as le droit d'être protégé

Ton pays doit te protéger :

- si tu es maltraité : on est violent avec toi, on te fait mal, on te fait peur, on ne respecte pas ton corps, on te touche sans que tu sois d'accord,
- si on ne s'occupe pas de toi ou si on t'abandonne.

Ton pays doit te protéger même si ces choses se passent quand tu es avec tes parents.



Tu as le droit d'être protégé même si tu n'as pas de famille

Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et t'aider.

Par exemple, en allant dans une famille d'adoption ou dans une famille d'accueil ou encore dans une maison pour enfants.

Mais, en tenant compte de ton passé, de ta langue, de ta religion.



Les droits des enfants même s'ils font partie d'une **minorité**

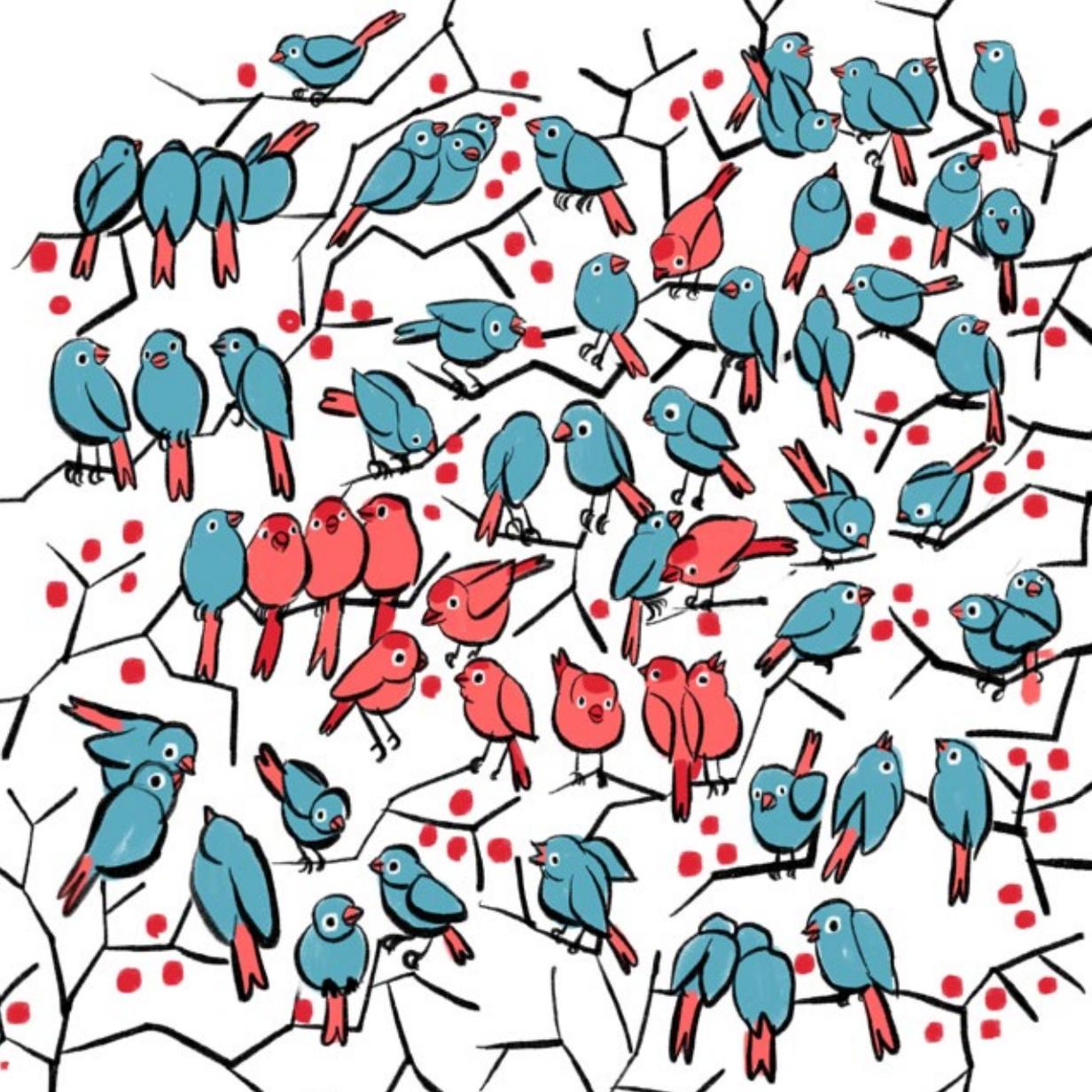
Si tu appartiens à un pays ou à un groupe de personnes

- qui a ses **habitudes**,
- qui a sa **religion**,
- qui a sa **langue**,

tu as le droit de garder ces habitudes, de suivre cette religion, de parler cette langue.

Même si ces habitudes, cette religion ou cette langue ne sont pas partagés par un grand nombre de personnes dans ton pays.





Le travail des enfants

On ne doit pas t'obliger à faire un travail d'adulte.

Cela t'empêcherait de jouer, d'aller à l'école, de rester en bonne santé et de grandir.

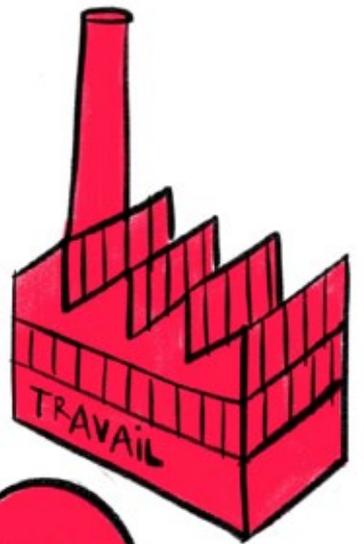
Ton pays doit te protéger contre le travail des enfants.

Ton pays doit décider à partir de quel âge on peut avoir un travail.

Ton pays doit donner des règles très claires : pour les horaires, pour les conditions de travail.

Et ton pays doit prévoir des punitions pour ceux qui ne respectent pas ces règles.





Tu as le droit d'être protégé contre la violence sexuelle

Ton corps, c'est TON corps.

Personne n'a le droit de toucher ton corps si tu n'es pas d'accord.

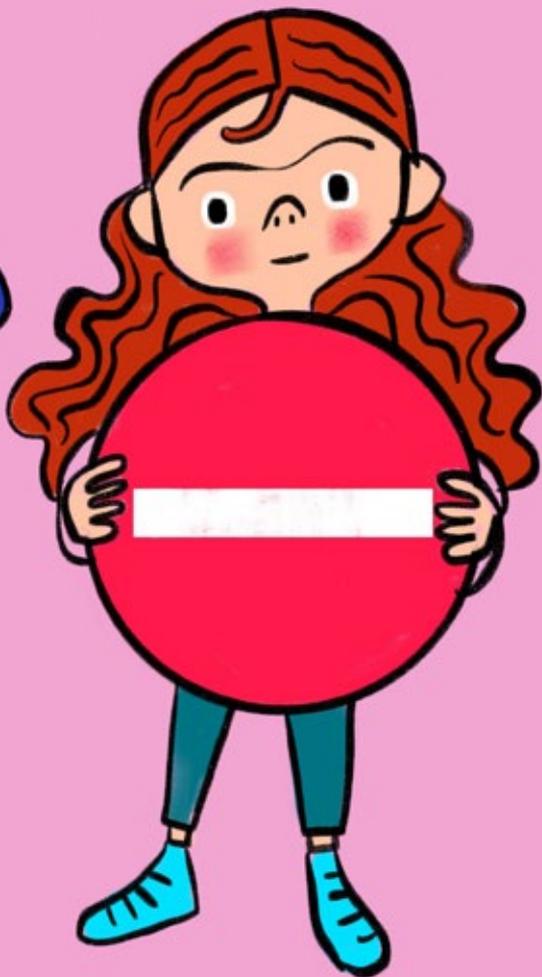
Tu as le droit d'être protégé contre toutes les violences sexuelles. Cela veut dire qu'on ne peut pas toucher les parties intimes de ton corps qui se trouvent en dessous de tes sous vêtements.

On ne peut pas non plus te demander de faire cela à quelqu'un d'autre, même pour de l'argent.

On ne peut pas te filmer ou faire des photos de toi tout nu.

Si ça se passe quand même, tu dois en parler à une personne en qui tu as confiance.

Les adultes sont punis par la Loi pour cela, même si c'est quelqu'un que tu connais bien.



On ne peut pas vendre un enfant

On ne peut pas enlever et vendre un enfant.

On ne peut pas l'emmener dans un autre pays.

Ton pays doit tout faire pour te protéger.

La vente d'enfant est interdite.





Tu as le droit d'être protégé

Personne ne peut profiter de toi,
personne ne peut t'exploiter ou se servir de toi.

Tu dois être protégé contre des activités
qui t'empêcheraient de te développer
ou qui seraient mauvaises pour ton bien-être.

Ton pays doit veiller à ce que personne ne profite de toi.



Tu as le droit d'être protégé contre la torture et l'emprisonnement

Tu ne peux pas être torturé: **on ne peut pas te faire souffrir.**

On ne peut pas te mettre en prison à vie,
on ne peut pas te condamner à la peine de mort.

Tu ne peux pas être arrêté sans raison.

La prison doit être la dernière solution possible
et tu dois y rester le moins longtemps possible.

Si tu es mis en prison, tu dois être bien traité et **il faut tenir compte de ton âge.**

Tu seras séparé des adultes qui seront en prison.

Tu auras le droit de rester en contact avec ta famille sauf
si ce n'est pas dans ton intérêt.

Mais en prison, **tu as le droit à avoir de l'aide aussi.**

Par exemple, si tu n'es pas d'accord, tu as le droit de le dire
devant un tribunal.

Toutes les décisions en lien avec ton emprisonnement
doivent se prendre le plus vite possible.



Tu as le droit d'être protégé en cas de guerre

Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas participer à une guerre.

Les adultes ne peuvent pas obliger un enfant à faire la guerre.

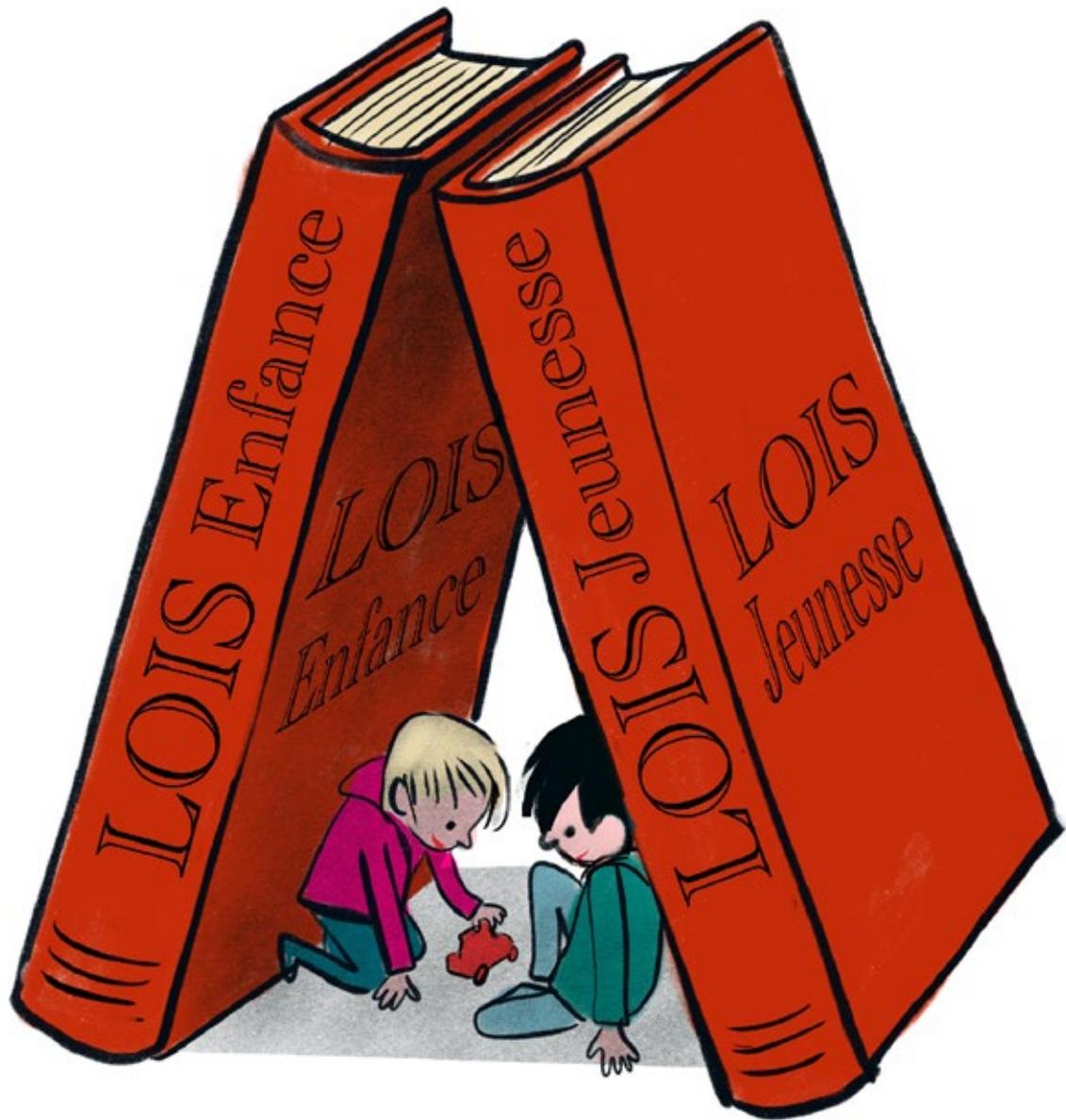
Tu ne peux pas être un enfant soldat.

Si ton pays est en guerre, ton pays doit tout faire pour te protéger et te soigner.



Tu as le droit d'être protégé le mieux possible

Tu peux avoir dans ton pays des lois qui défendent le mieux possible tes droits.





**Être
éduqué**

Tu as le droit de continuer à apprendre

Tes parents, ou ceux qui s'occupent de toi, doivent tout faire pour te donner l'occasion d'apprendre et de continuer à apprendre tout au long de ta vie.

Ils doivent aussi te faire connaître tes droits.

C'est leur responsabilité.



construire
une cabane



cuisiner



plonger

conduire
un camion



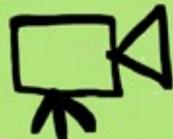
dessiner



tout
réparer



filmer



Tu as droit à l'**information**

Tu as le droit de recevoir des bonnes informations par la télévision, les journaux, la radio et par d'autres moyens de communication.

Ton pays doit te donner aussi l'occasion de lire.

Ton pays doit encourager, soutenir de nouveaux programmes de télévision même dans une autre langue pour que chaque enfant comprenne.

Toutes ces informations te permettront d'**apprendre de nouvelles choses**.

Mais tu as aussi le droit d'être protégé contre des informations qui te feraient du mal.



Tes parents ont des responsabilités. Ils ont des devoirs par rapport à toi.

Tes parents sont responsables de toi et doivent s'occuper de **ton éducation**.

Ils doivent t'apprendre à parler, à jouer.

C'est ce qui est le mieux pour toi qui est le plus important.

Ton pays doit mettre en place des services, des établissements pour **veiller à ton bien-être**: des écoles, des collèges, ...

Si tes parents travaillent, ton pays doit pouvoir proposer de l'aide: par exemple, en organisant des lieux d'accueil.

Si tes parents ont des difficultés, ton pays devra les aider à pouvoir **s'occuper de toi**.



Tu as le droit d'**apprendre**

Tu as le droit d'aller à l'école primaire.

L'école est obligatoire et gratuite.

Tu as le droit d'aller à l'école secondaire. L'école est gratuite. Sinon, des aides doivent être données.

Ensuite, tu peux aussi continuer des études : c'est l'enseignement supérieur.

Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle : des personnes peuvent réfléchir avec toi sur les choix que tu peux faire à l'école et pour choisir un métier.

Tout doit être fait pour **t'encourager à aller à l'école.**

Les règles à l'école doivent être appliquées en tenant compte de tes droits et en te respectant.

Les pays doivent travailler ensemble pour permettre aux enfants d'aller à l'école dans tous les pays du monde. Pour leur permettre d'apprendre à lire, à écrire, à compter. Les pays plus pauvres doivent être aidés.



Les objectifs de ton **éducation**

L'éducation, c'est ce qui te permet d'apprendre et de te développer.

L'école doit te donner l'occasion de **développer ta personnalité**.

Ça veut dire : apprendre à parler de tes intérêts, de ce que tu aimes, de ce que tu n'aimes pas.

Apprendre à **parler de tes émotions** : ce que tu ressens.

Apprendre à dire ce qui est facile pour toi et ce qui est difficile.

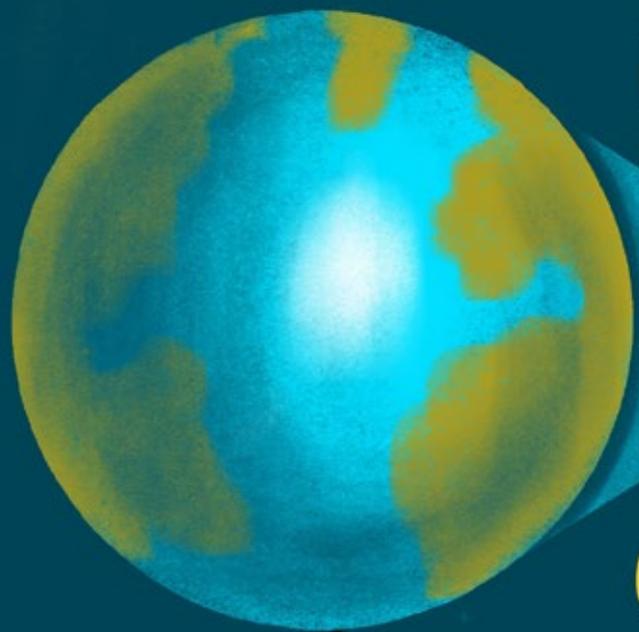
Aussi apprendre à **faire des choix, prendre des décisions** et savoir ensuite ce que cela implique.

C'est aussi t'apprendre à respecter tes parents, le lieu où tu vis.

À respecter les droits de l'homme, les droits de l'enfant.

C'est donc te préparer à devenir un adulte en respectant les autres dans une idée de **paix, d'amitié et d'égalité** :

Chaque enfant a les mêmes droits.



Tu as le droit d'avoir des loisirs

Tu as le droit de te reposer, de jouer.

Tu as le droit d'avoir des activités pour t'amuser,
pour apprendre.

Comme du sport, de la peinture, de la danse,
de la musique, de la lecture...





Tu as le droit de connaître tes droits

Les droits que tu découvres ici font partie d'un texte qui s'appelle la « **Convention internationale des droits de l'enfant** ».

Les pays doivent faire connaître tous ces droits aux adultes et aux enfants.

C'est très important.







© 2020

**Délégué général de la Communauté française
aux droits de l'enfant**

Rue de Birmingham 66
1080 Bruxelles

dgde@cfwb.be
www.dgde.cfwb.be

Éditeur responsable
Bernard De Vos

Textes
Anne-Marie De Vleeschouwer

Illustrations
Gérard Bedoret

Conception graphique
Shift Studio - shiftstudio.eu

Impression
Graphius

Dans ce livre, vous allez découvrir les droits de l'enfant expliqués à toutes et tous



**Le Délégué général de la Communauté française
aux droits de l'enfant**

Rue de Birmingham 66 – 1080 Bruxelles
dgde@cfwb.be – www.dgde.cfwb.be